

TRAITÉ

D'ANALYSE GRAMMATICALE

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Le mot *analyse* signifie *décomposition*.

L'*analyse grammaticale* est la décomposition des phrases, c'est-à-dire, l'examen détaillé que l'on fait de tous les mots qui les constituent, pour en reconnaître la nature et l'espèce, ainsi que les divers accidents qui affectent chacun de ces mots, savoir :

1° Pour les *noms*, l'*article* et les *adjectifs qualificatifs* ou *déterminatifs* : le genre et le nombre ;

2° Pour les *pronoms* : la personne, le genre et le nombre ;

3° Pour les *verbes* : l'espèce, la conjugaison, la régularité, le mode, le temps, la personne et le nombre ;

4° Pour le *participe présent* : l'espèce de verbe, la conjugaison, la régularité, le mode et le temps ;

5° Pour le *participe passé* : le genre et le nombre, conformément à la règle d'accord qui s'y applique ;

6° Pour l'*adverbe* et l'*interjection* : l'espèce.

7° Quant à la *préposition* et à l'*interjection*, elles n'admettent aucun des accidents indiqués pour les autres parties du discours.

Outre ces détails de classification, il importe en analyse grammaticale de faire connaître la fonction des mots dans le discours.

La fonction de chacune des parties du discours est comme suit, savoir :